

suit des cours d'arts, le second, en génie. Ce dernier se verra-t-il refuser le droit d'habiter une maison d'étudiants parce que celle-ci est en partie financée par une subvention du Conseil des Arts du Canada ? Dans le même ordre d'idées, si les deux ont le droit d'y habiter, il s'ensuit que rien n'empêche que cette maison soit entièrement occupée par des étudiants en génie, en médecine, etc.

8. La loi n'autorise pas le Conseil à imposer des conditions (autres que financières) à l'octroi d'une subvention. Le premier ministre d'alors a clairement spécifié que la loi ne porterait atteinte d'aucune façon à la liberté des universités à administrer leurs propres affaires. En conséquence, il se peut que la loi envisage que l'aide doit être accordée seulement dans les cas où un projet de construction, au moment de l'octroi de la subvention, a pour but exclusivement et directement de favoriser l'étude des arts, des humanités et des sciences sociales.

Le sénateur THORVALDSON: Monsieur Sellar, en parlant de ces maisons d'étudiants qui nous intéressent pour le moment, je me demande s'il serait possible que les subventions ne fussent versées qu'aux universités qui se consacrent aux arts, aux humanités et aux sciences sociales, ou savez-vous s'il en est qui possèdent des institutions scientifiques.

M. SELLAR: Je pense que le meilleur moyen serait de les nommer.

Le sénateur THORVALDSON: Oui, je vous en prie.

M. SELLAR: St. Dunstan à Charlottetown, l'Université du Nouveau-Brunswick, l'Université Queens et l'Université Victoria de Toronto.

Le sénateur THORVALDSON: Je ne connais pas St. Dunstan, mais je crois que les autres institutions possèdent des facultés des sciences et ainsi de suite. Queen's en a certainement une.

Le sénateur MACDONALD: Je ne connais pas Victoria même, mais je crois qu'elle est affiliée à l'Université de Toronto. Il existe un fonds scientifique, mais je ne sais pas si l'on enseigne des sciences à Victoria.

Le sénateur LEONARD: Je crois qu'un étudiant inscrit à Victoria peut suivre les cours à l'école des sciences.

Le sénateur MACDONALD: Oui, mais elle ne relève pas de l'Université Victoria.

Le sénateur LEONARD: C'est bien exact, Victoria même enseigne seulement les humanités.

Le sénateur REID: Dois-je comprendre qu'en vertu du règlement sur le fonctionnement du Conseil des Arts, on n'aurait pas le droit d'accorder de l'argent pour des immeubles ? Est-ce le cas de façon générale ? C'est-à-dire, on n'a pas le droit d'accorder des subventions à même ces fonds en vue de la construction d'édifices destinés à servir de maisons d'étudiants ?

M. SELLAR: Il y a 50 millions de dollars qui sont consacrés à la construction des édifices.

Le sénateur REID: 50 millions ?

M. SELLAR: Oui, mais pas plus que la moitié des frais.

Le sénateur SAVOIE: Quand les 50 millions de dollars seront dépensés, qu'est-ce qui va sa produire ?